

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0883

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) :

Objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2020

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subat, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charmot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0883**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) :

Objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2020

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2012-3364 du 12 novembre 2012 et suite aux décisions de son conseil d'administration et de son assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2012, la société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence a procédé à son évolution en SPL. Son objet social initial, relatif à la réalisation des actions et des opérations d'aménagement du site de Lyon-Confluence, s'est ainsi enrichi de compétences en matière, notamment, de gestion dans le domaine des énergies renouvelables et de parcs de stationnement mutualisés situés dans son périmètre.

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM) ainsi que des SPL.

Le document présenté au Conseil de la Métropole comprend le bilan d'activité et le bilan financier, approuvés par le conseil d'administration de la société du 30 avril 2021. Les représentants de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la SPL, désignés par délibération du Conseil n° 2020-0020 du 27 juillet 2020, sont : mesdames Emeline Baume, Béatrice Vessiller, Laurence Croizier, messieurs Grégory Doucet, Jean-Charles Kohlhaas, Renaud Payre, Raphaël Debû, Valentin Lungenstrass, David Kimelfeld et Christophe Marguin.

I - Bilan financier 2020

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2018 (en M€)	2019 (en M€)	2020 (en M€)	Tendance 2019-2020
capital social	1,8			stable
participation publique	100 %			
<i>dont Métropole de Lyon</i>	93 %			
produits d'exploitation "société"	2,6	2,8	2,7	↘
charges d'exploitation "société"	2,6	2,8	2,7	↘
produits société	2,6	2,8	2,7	↘
charges société	2,6	2,8	2,7	↘
résultat net	0,05	0,04	0,02	↘

	2018 (en M€)	2019 (en M€)	2020 (en M€)	Tendance 2019-2020
capitaux propres (hors subventions d'investissement)	2,4	2,4	2,4	stable

L'activité spécifique des SPL impose la différenciation des flux comptables et financiers provenant des recettes et dépenses liées au fonctionnement de la société, des recettes et dépenses liées aux concessions d'aménagement. Les opérations relatives aux concessions sont neutralisées dans le compte de résultat, le résultat net provient des flux non imputables à la concession.

Les produits issus de la rémunération des concessions sont stables par rapport à 2020 (2,6 M€), les autres recettes sont en légère baisse, concernant les contrats *in house* terminés et l'exploitation des panneaux photovoltaïques. Les frais de fonctionnement de la SPL suivent l'évolution à la baisse des recettes, à part les frais de personnel qui sont restés stables à hauteur de 2,1 M€, avec 22 équivalents temps plein (ETP) dont le nombre est resté inchangé par rapport à 2019.

L'exercice 2020 se clôt par un résultat net de 17 k€, (39 k€ en 2019 et 46 k€ en 2018), en raison de la baisse des recettes évoquée ci-dessus.

Après l'intégration des résultats cumulés, les capitaux propres se montent à 2,4 M€.

Il n'y a pas de dettes financières au passif, la SPL n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer les opérations. À fin 2020, la trésorerie de la société s'élève à 4,4 M€.

Sur le plan du bilan d'aménagement, les éléments clés de l'exercice 2020 issus du compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) sont les suivants :

- pour la concession 1, côté Saône (zone d'aménagement concerté -ZAC- 1, estacade et rives de Saône), le bilan de clôture au 31 décembre 2020, approuvé par délibération du Conseil n° 2021-0714 du 27 septembre 2021, présente un excédent (boni de clôture) de 1,4 M€, reversé à la Métropole par délibération du Conseil du 27 septembre 2021,
- pour la concession 2, côté Rhône, qui comprend les opérations de la ZAC 2 et de Perrache Sainte-Blandine, les dépenses sont réalisées à hauteur de 43 % du bilan et les recettes à 51 %, avec une trésorerie en fin d'année de 31 M€. La rémunération cumulée de la SPL représente 33 % du montant prévisionnel. La participation d'équilibre de la Métropole a été versée intégralement depuis 2018, pour 64,7 M€.

II - Faits marquants 2020 et perspectives 2021 pour la concession 2

Sur le plan des opérations, les principales avancées incluent :

- la poursuite des travaux d'aménagement du Champ avec, notamment, une plateforme d'expérimentation de sols fertiles sur site,
- le groupe scolaire : le permis de construire a été obtenu, les travaux de réhabilitation ont démarré en 2021,
- l'étude circulation a conduit la SPL à faire évoluer le plan de circulation et renforcer l'ambition de production d'un espace public apaisé en faveur du piéton et plus largement de l'ensemble des modes actifs,
- les places publiques Hubert Mounier et Jacques Truphémus : avec l'évolution du programme sur les espaces publics, notamment la création de la place Truphémus sur l'emplacement initial de l'atterrissage du pont des Girondins, des études sont engagées pour créer un nouvel espace végétalisé face au futur pont,
- le parc Marché Gare : les travaux liés à la construction en surface sont terminés, des travaux complémentaires seront réalisés, avec la mise en place d'un ascenseur coté quai Perrache,
- le bâtiment Porche : poursuite des travaux d'extension de jauge et d'éco-rénovation du bâtiment,
- pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache et reconversion du Centre d'échanges Lyon-Perrache (CELP) : pour rappel, la 2^{ème} phase de l'opération "Ouvrons Perrache" porte sur les aménagements des espaces publics situés entre la gare de Perrache et le CELP, avec la suppression de la passerelle qui relie actuellement les 2 ouvrages et la reprise du cheminement piétons depuis la place Carnot par la simplification des parcours.

La SPL est missionnée pour piloter l'appel à projets pour la reconversion du CELP dans l'objectif de redynamiser son offre commerciale en lien avec la clientèle de flux liée à l'offre de transports et à le rénover et l'ouvrir sur la ville dans le cadre du projet urbain. Dans le cadre de la consultation lancée en 2019, 3 groupements candidats restent en lice avant un 3^{ème} tour qui permettra de désigner le lauréat pour réaliser ce projet en juin 2022.

Sur le plan contractuel, l'avenant n° 11 à la concession 2 côté Rhône, approuvé par délibération du Conseil n° 2021-0713 du 27 septembre 2021, prévoit de confier de nouvelles missions à la SPL concernant l'opération de requalification du PEM Perrache, incluant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage global de l'opération et la maîtrise d'ouvrage des études (AVP) des équipements publics de la phase 2 de l'opération "Ouvrons Perrache".

L'avenant a permis d'actualiser le bilan de la concession Lyon Confluence 2 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SPL Lyon Confluence au titre de l'exercice 2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-270351-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
